



Située au cœur des Laurentides, la Ville de Saint-Sauveur, avec une population de 12 145 habitants, un budget de 44 M\$ ainsi qu'une évaluation foncière de 4,9 G\$, est reconnue pour le dynamisme de son développement économique et touristique. La Ville de Saint-Sauveur désire s'adjoindre les services d'une personne compétente et polyvalente pour combler un remplacement temporaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :

Technicien(ne) en loisirs

Nature du travail

Sous la supervision du coordonnateur aux loisirs, le technicien en loisirs voit à la planification, à l'organisation, à la coordination et à la supervision des différentes activités communautaires, sportives et culturelles dont il a la responsabilité.

Principales responsabilités

- Voir à la planification, à l'organisation et à la coordination des activités spécifiques du service qui lui sont confiées et en conformité au budget alloué
- Faire la promotion des activités qui lui sont confiées
- Coordonner, distribuer et évaluer le travail du personnel saisonnier et des équipes de travail affectés aux différentes programmations. Participer à l'établissement des horaires de travail. Soumettre ses observations et recommandations
- Participer au processus de sélection et d'embauche des nouveaux employés saisonniers et voir à leur formation. Soumettre ses recommandations
- Supporter la mise en place d'événements spéciaux et être présent lors de ces activités
- Rédiger différents documents et rapports selon les besoins du service
- Analyser les programmes et activités et faire des recommandations
- S'assurer de l'utilisation efficace des ressources mises à sa disposition pour la réalisation des activités du service
- Préparer et présenter un tableau des besoins budgétaires nécessaires aux activités et en assurer le suivi
- Travailler en fonction des besoins du service selon un horaire variable

Conditions de travail

Les conditions de travail sont établies en fonction de la convention collective en vigueur. Le taux horaire à l'embauche est de 30,52 \$ (salaire 2023, négociation de la convention collective en cours). À cela s'ajoute un montant forfaitaire égal à 14 % des gains hebdomadaires, payé sur chaque paie aux personnes salariées temporaires en compensation des avantages sociaux. La semaine normale de travail est de 35 heures (du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00, et le vendredi, de 8h30 à 12h30).

Cette affectation temporaire débutera dès que possible et se terminera le vendredi 8 janvier 2027.

Qualifications et exigences

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de gestion et d'intervention en loisir et posséder un minimum d'une année d'expérience relative à ces fonctions, idéalement en milieu municipal
- Être dynamique, faire preuve d'autonomie et être soucieux d'offrir un excellent service à la clientèle
- Être habile et efficace dans l'utilisation des logiciels bureautiques usuels (Word, Excel et Outlook) et faire preuve d'un grand sens de l'organisation
- La connaissance du logiciel « Sport-Plus » utilisé pour l'inscription des participants est un atout

Pour soumettre votre candidature vous devez postuler en ligne au <https://www.vss.ca/emplois> au plus tard le 31 mai 2026, date de fin du concours.

Notre ville souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle adhère à un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les autochtones et toute autre communauté culturelle. À noter, le masculin a été utilisé dans l'objectif d'alléger le texte. Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.